

Intervention de Barrère sur la découverte de la conspiration, après les discours de Robespierre et Couthon, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac, Georges Auguste Couthon

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand, Couthon Georges Auguste. Intervention de Barrère sur la découverte de la conspiration, après les discours de Robespierre et Couthon, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 502-503;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31147_t1_0502_0000_2

Fichier pdf généré le 22/01/2023

de la guerre, qui sont à la tête de toutes les sections et des sociétés populaires, travaillent sourdement pour accaparer l'opinion publique.

On se répand dans son voisinage pour s'y faire des amis ; on préfère la classe la plus indigente, on s'attache sur-tout aux femmes, bien sûr ensuite de dominer sur les maris. Hébert revient à la charge pour vilipender l'autorité nationale ; les rebelles ressuscitent, le printemps approche sans que Condé et Valenciennes soient repris. On n'a reçu encore aucune nouvelle des armées, excepté de celle qui combat les rebelles de la Vendée ; elle les a battues, et elles les bat tous les jours, et ils ne sont pas encore détruits.

Le ministre de la guerre et le comité de salut public sont trop divisés pour s'occuper ensemble du plan de la campagne prochaine ».

[Paris, 21 février 1793]

« Monsieur le baron,

Les deux nouveaux partis dont je vous ai parlé, se mesurent et ne tarderont pas à en venir aux mains. Cette nouvelle m'attriste. On travaille à dépopulariser Robespierre ; si on y réussit, je ne croirai plus à aucune réputation. Robespierre est le seul homme à qui je crois que le peuple pardonneroit d'avoir succombé à une erreur momentanée ; mais il est de fait que le parti Vincent et Hébert accapare l'opinion contre lui. Danton ne s'est pas prononcé. On parle toujours de la descente en Angleterre ; le ministre de la marine a mis en réquisition tous les bâtimens au-dessus de vingt tonneaux. Le fameux Proly, agent des puissances coalisées, a été arrêté dans son cabinet. » (1)

Voilà, continue COUTHON, les lettres que des étrangers écrivent dans les cours étrangères. Vous aurez pu y remarquer le dessein arrêté de la conspiration qui vient d'éclater ; vous aurez pu remarquer encore que chaque phrase s'y termine par une épigramme contre nous ; et que surtout il y domine le projet manifeste d'exciter la confiance des étrangers dans les partis que l'on forme, et de leur donner des espérances dans une désunion que l'on provoque. Je le répète : tous les ennemis de la chose publique auront beau faire, les comités sont à leur piste ; ils ne les quitteront que lorsque la patrie sera sauvée. (*Vifs applaudissements*)

Les lettres seront insérées au bulletin (2).

BARÈRE. La conspiration qui vient d'être découverte avoit des ramifications et des rattachemens, soit à l'extérieur, soit dans les armées, soit dans les différentes parties de la République ; mais heureusement, un grand nombre de témoins déjà entendus ont mis à nu la vérité. Le Tribunal révolutionnaire, pur et courageux comme il l'est, fera justice prompte et sévère de tous les intrigans qui ont voulu porter atteinte à la liberté publique. Les lettres que l'on vient de vous lire ne sont pas la seule preuve que nous ayons que le parti de l'étranger se rattachoit, au milieu de nous, à diverses factions ; nous en avons d'autres encore qui portent que des émigrés parloient hautement, au dehors, de la nouvelle révolution qui alloit

avoir lieu en France, et de l'espérance que nos ennemis devoient y attacher. Mallet du Pan, ce stipendaire connu des Bourbons, disoit hautement que la Révolution s'opérerait en France sous le prétexte des subsistances, et qu'il s'en suivroit une grande révolution politique.

Ce n'étoit donc pas l'inquiétude du patriotisme ; ce n'étoit donc pas le désir de la conservation et du maintien des droits de l'homme qui animoit les insurgens ! (*Vifs applaudissements*). C'étoit donc le peuple lui-même que l'on vouloit violenter, pour le dépouiller, dans le désordre et l'agitation, de ses droits et de sa souveraineté !

Certes, il n'a pas besoin d'intrigues pour s'émouvoir quand il est nécessaire. Voyez au 10 août, au 31 mai, s'il a fallu des provocateurs pour déterminer son mouvement contre la tyrannie ? Cela vous prouve que le peuple a, indépendamment de toute instigation étrangère, le véritable instinct de la liberté, et que les stipendiaires de Pitt et de Cobourg, n'auront jamais le tact propre à déterminer une insurrection, que le peuple ne fait et ne veut faire que quand la patrie est véritablement en péril.

Il faut donc le prévenir aujourd'hui, afin qu'il reconnoisse bien, en passant dans les rues, quels sont ses véritables ennemis, que ceux dont la découverte de leurs complots a allongé la figure.

Oui, dit COUTHON, dans les Révolutions, tous les bons citoyens doivent être physionomistes ; tous ceux qui ont aujourd'hui la mine patibulaire, les yeux hagards, un costume évidemment déguisé, sont de mauvais citoyens que tout vrai républicain a le droit d'arrêter sur-le-champ. (*Applaudi*).

BARÈRE. J'ajoute deux faits importans, et qui coïncident pour l'intérieur avec ce que je disois du dehors, il n'y a qu'un instant.

Dans le département du Tarn, au district de Gaillac, les paysans ont été égarés par les prêtres et par les aristocrates et savez-vous ce qu'ils demandoient : l'ouverture des prisons. Ils vouloient empêcher que les biens de l'aristocratie ne tournassent au profit des sans-culottes qui ont fait la révolution. Il en a été de même dans le district de Fresnay (On a demandé l'ouverture des prisons, l'ouverture des églises) (1).

(1) *Mon.*, XIX, 707, qui continue ainsi : « A Paris, avant l'arrestation des premiers agents de la conspiration, les spectacles étaient pleins, et on ny applaudissait point à la prise de Toulon.

Que doit-on penser en voyant, au moment où éclate la conjuration, une nuée de déserteurs étrangers se promener dans les rues de Paris, une foule de muscadins de la première réquisition, revenus sous le prétexte de maladie ou d'infirmités, remplir les lieux publics ? Que doit-on penser en voyant de ces hommes à grandes moustaches, à longs sabres, insulter les bons citoyens et surtout les représentants du peuple, et les regarder comme pour leur dire : « Si tu ouvres la bouche pour proférer une seule parole, je t'extermine ! » C'est ce que j'ai vu de mes propres yeux. (Plusieurs voix : *C'est vrai, nous l'avons vu aussi !*) Citoyens, pour déjouer une conspiration, il faut marcher vite ; c'est alors qu'il faut être au pas. Si on laisse respirer les traîtres, on leur donne de nouvelles forces.

(1) *Ann. patr.*, p. 1965. Extraits dans les journaux cités ci-dessus.

(2) *Débats*, n° 542, p. 335.

Pour moi, je félicite ma patrie de la découverte du complot horrible qui la menaçait, lorsque je vois les conspirateurs, liés au-dehors par des rapports nombreux, donner à l'étranger des espérances sur les divisions qu'ils cherchoient à opérer ; lorsque je vois au-dedans les spectacles plein de muscadins, dont un grand nombre revient de l'armée, assister à la prise de Toulon, et n'y pas applaudir. Mais bientôt le comité de salut public demandera compte aussi à l'autorité qui en est chargée, et des déserteurs autrichiens qu'on a trop longtemps gardés à Paris, et des muscadins qui, depuis long-temps, reviennent en foule de l'armée, sous le prétexte d'une mauvaise santé qui leur a valu un congé à temps, ou leur en valut un dès le commencement de la campagne ; qui abondent dans les spectacles, parés avec un soin ridicule, et au moment de l'insurrection, se montrent avec des bas sales, de grands sabres et des moustaches, insultent les citoyens par leurs regards et leurs propos, et surtout les représentans du peuple. Je rapporte ce dernier fait, parce que je l'ai vu, ainsi qu'un grand nombre de mes collègues.

Oui, oui, disent plusieurs membres.

Ainsi, vous le voyez, les branches de la conspiration sont bien étendues, et se rattachent bien au tronc. Mais il ne suffit pas de l'avoir découverte : quand il s'agit d'une conjuration, il faut marcher vite, il faut être au pas, et marcher révolutionnairement ; car si le crime a le temps de respirer, la vertu dès-lors est en danger.

Je n'ai plus rien à ajouter. Il n'est pas douteux que maintenant le peuple ne reconnoisse facilement quels scélérats ont ourdi la trame infernale qu'il va briser, et quels sont ses véritables ennemis. (*Applaudi*) (1).

La Convention nationale rend le décret suivant.

« La Convention nationale décrète que le discours prononcé par Couthon, au nom du comité de salut public, sur la conjuration découverte, sera imprimé et inséré en entier au bulletin, ainsi que les lettres dont il a donné lecture » (2).

82

Etat des dons (suite) (3)

Le citoyen Decan a donné, pour les frais de la guerre, un écu de 6 liv., et une plaque en argent.

L'accusateur public a écrit à la Convention les arrestations qu'il avait ordonnées ; il ne me reste plus qu'une invitation à faire au peuple, ou plutôt qu'à rappeler à la Convention que le peuple, toujours vigilant quand il s'agit de sa liberté, saura bien déjouer les complots et punir les conspirateurs. (*On applaudit.*) »

(1) *Débats*, n° 542, p. 336. Voir ci-dessus, même séance, n° 37, lettre de Fouquier-Tinville.

(2) P.V., XXXIII, 345. Décret n° 8451.

(3) P.V., XXXIII, 498.

La séance est levée à cinq heures (1).

Signé : RÜHL, président ; TALLIEN, Charles COCHON, C.F. OUDOT, BÉZARD, S.E. MONNEL, BELLEGARDE, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

83

[*Le repr. Bouret, à la Conv.; Caen, 22 vent. II*] (2).

« Je t'envoie, Citoyen président, une caisse contenant deux échantillons des productions de la fabrique du c° Chamberlain, d'Honfleur : couperose et sel de Glauber. L'utilité de cette fabrique que j'ai parcouru et visité avec soin et dont les détails sont consignés dans le mémoire cy-joint mérite l'attention de la Convention. Elle en jugera encore mieux par les d^{ts} échantillons qui lui seront mis sous les yeux. Cette manufacture est unique en France et le propriétaire dont les talens profonds sont connus de tous les chimistes ne se borne pas seulement aux deux objets cy-dessus. L'alun, le soufre, le salpêtre, l'acier (?) et le savon en font encore partie. Un pareil établissement ne peut qu'être avantageux à la République sous tous les rapports possibles. Mets-le sous les yeux de la Convention, des comités d'agriculture et d'instruction publique. Ils ne pourront pas faire autrement que d'en reconnaître l'avantage. Plusieurs de nos collègues, tels que Fourcroy et autres, en ont déjà connaissance. Encourager Chamberlain et lui faire fournir des fonds, c'est rendre un service signalé à la chose publique. S. et F. ».

BOURET.

[*Le c° Chamberlain, à la Conv. ; La Rivière (Calvados), 18 vent. II*]

« J'ai établi au hameau de la Rivière, proche Honfleur, une manufacture de sulfate de fer (ou Couperose) ; les matières premières nécessaires à cette production sont si abondamment répandues dans le Territoire de la République, que loin de continuer de tirer annuellement de chez l'étranger pour plusieurs millions de cette matière si nécessaire à notre commerce, il serait facile de fournir, non seulement à la consommation de la République, mais encore à celle de l'Europe entière. J'observe que les résultats de mes opérations sont infiniment au-dessus de ceux de toutes les fabriques connues. J'en offre la preuve par les échantillons que je fais parvenir à la Convention nationale, je la prie de fixer son attention sur un objet qui intéresse aussi particulièrement, et nos manufactures et la chose publique.

Pour donner à mon établissement l'essor dont il est susceptible, il conviendrait que la Con-

(1) P.V., XXXIII, 356.

(2) F¹² 1509.